|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-24)New Delhi, 15-24 octobre 2024 |  |
|  |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | Document 50-F |
|  | 23 septembre 2024 |
|  | Original: anglais |
|  |
| États-Unis d'Amérique |
| PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2 |
|  |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé:** | L'Administration des États-Unis fait part de ses observations concernant le texte de la Partie II des rapports de certaines commissions d'études, notamment les Commissions d'études 13 et 20, selon le cas. |
| **Contact:** | Paul B. NajarianDépartement d'État des États-Unis | Courriel: najarianpb@state.gov |

 USA/50/1

QUESTIONS GÉNÉRALES

Dans la présente contribution, l'Administration des États-Unis fait part de ses observations et propose une marche à suivre concernant un certain nombre de questions en suspens ou non réglées pour ce qui est du texte de la Partie II des rapports de certaines commissions d'études.

Commission d'études 20

L'Administration des États-Unis maintient fermement sa position quant au fait que la Commission d'études 17 est un centre d'excellence en matière de sécurité, y compris quant au regroupement des sujets et activités en lien avec la sécurité.

Par conséquent, l'Administration des États-Unis demande à l'AMNT de répondre aux préoccupations soulevées concernant la poursuite de l'étude de la Question C/20 "Sécurité, confidentialité, fiabilité et identification de l'Internet des objets et des villes et communautés intelligentes et durables" par la Commission d'études 20 (sujet qui ne relève pas de son domaine de compétence), comme indiqué dans le [Document 22 de l'AMNT-24](https://www.itu.int/md/T22-WTSA.24-C-0022/en).

L'Administration des États-Unis note également que la Question C/20 a été étendue pour couvrir la "sécurité dans le métavers", dont le GCNT a pourtant clairement attribué la première étude à la CE 17 de l'UIT-T dans le cadre du transfert des documents élaborés par le Groupe spécialisé sur le métavers. La CE 20 devrait s'abstenir de mener des études sur la sécurité dans le métavers et ses applications. L'Administration des États-Unis propose de supprimer le membre de phrase "sécurité dans le métavers" de la Question C/20.

Étant donné qu'il se peut qu'un transfert soudain et immédiat d'une Question entre deux commissions d'études ait des effets perturbateurs, notamment le transfert de sujets d'étude existants (ainsi que des éditeurs et des contributeurs respectifs), de l'équipe de direction (y compris le Rapporteur et les Rapporteurs associés) et des participants, l'Administration des États-Unis propose de procéder comme suit:

***Marche à suivre proposée***: Demander à l'AMNT de charger les Commissions d'études 17 et 20 de créer un mécanisme conjoint de coordination ou d'accord entre les commissions d'études, afin de définir la portée des travaux sur la sécurité de l'Internet des objets (IoT) et l'identification IoT, lequel sera approuvé par les deux commissions d'études. L'Administration des États-Unis demande également à l'AMNT que la Commission d'études 2 soit concernée, afin de traiter la question connexe de l'identification IoT.

L'Administration des États-Unis rappelle à l'AMNT qu'un accord de coordination analogue a été conclu précédemment entre les Commissions d'études 2, 13 et 17 s'agissant de la gestion de l'informatique en nuage (CCM) ainsi qu'entre les Commissions d'études 13 et 17 s'agissant de la sécurité de l'informatique en nuage. Ces mécanismes, et la définition claire de la portée des travaux, ont permis à l'ensemble des commissions d'études de réaliser des progrès concernant la question de l'informatique en nuage. Il est évident qu'une approche similaire est nécessaire pour ce qui est de la sécurité de l'IoT et de l'identification IoT.

Commission d'études 13

L'Administration des États-Unis rappelle à l'AMNT que les objections formulées par elle-même et les Administrations du Canada et du Royaume-Uni sont clairement énoncées dans le [Document 14 de l'AMNT-24](https://www.itu.int/md/T22-WTSA.24-C-0014/en) concernant la création de la Question N/13 sur les infrastructures des technologies de l'information et de la communication de confiance et leurs applications, y compris le web 3.0, ainsi que les questions de la confiance et de la fiabilité.

L'Administration des États-Unis maintient fermement que la Question N/13 ne devrait pas être créée lors de l'AMNT étant donné que plusieurs questions demeurent non résolues et propose la marche à suivre ci-après:

***Marche à suivre proposée***: L'Administration des États-Unis propose que l'AMNT charge des commissions d'études de l'UIT-T, à savoir les CE 13, 17 et 20, de créer un mécanisme de coordination, afin de délibérer sur les questions de la confiance (y compris l'information de confiance) et de la fiabilité. Cette coordination nécessitera peut-être que toutes les commissions d'études concernées procèdent à un examen global, notamment au sein du GCNT.

Par conséquent, la Question N/13 ne devrait pas être examinée pour approbation par l'AMNT.

Autres commissions d'études

L'Administration des États-Unis note que le texte de la Partie I et de la Partie II des rapports de certaines commissions d'études (notamment la CE 5) n'a pas encore été publié (au 16 septembre 2024), malgré l'imminence de la date limite de soumission des contributions.

L'Administration des États-Unis réserve sa position et fera part d'observations complémentaires à l'AMNT s'il y a lieu.

En particulier, l'Administration des États-Unis souhaite examiner le texte complet du rapport de la nouvelle Commission d'études C issue de la fusion des CE 9 et 16, qui n'est pas disponible actuellement sur la page des contributions soumises à l'AMNT-24, avant son approbation finale.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_